

La rue des Minimes

L'aménagement des rues des Minimes, du Tertre et Saint-Charles marque la première étape de la rénovation des rues piétonnes du centre-ville du Mans. Le caractère patrimonial est affirmé par un revêtement en pierre naturelle décliné sous forme de pavés et dalles de grès.

Page modifiée le mardi 13 mars 2018 • Données Ville du Mans

Projet



© Le Mans Métropole

L'aménagement des rues piétonnes des Minimes, du Tertre et Saint-Charles permet de **redonner de l'attractivité** à cet axe majeur commerçant de la ville.

Le sol est majoritairement recouvert de pavés de grès, à l'exception de la partie centrale où des dalles de plus grandes dimensions matérialisent un socle aux bâtiments d'architecture patrimoniale du XX^e siècle.

Calendrier

Le chantier voirie et réseaux divers s'est déroulé de février à août 2017. Il s'est poursuivi par l'installation de l'éclairage et des plantations jusqu'en février 2018.

Le service Aménagement urbain de Le Mans Métropole a assuré la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie et de plantations. Soderef Développement a assuré la maîtrise d'œuvre des travaux de réseaux souples.

Montant

Le montant total des travaux effectués dans les rues piétonnes des Minimes, du Tertre et Saint-Charles s'élève à 2 025 000 € TTC.

Entreprises

Les entreprises titulaires des marchés publics étaient les suivantes.

- Durand pour la voirie,
- Bouygues, pour les réseaux souples et l'éclairage,
- LTP, pour les réseaux électriques,
- Cominex, pour la fourniture de pavés et de dalles,
- Julien et Legault, pour les aménagements paysagers.

60

mètres carrés

C'est la surface moyenne de pavés posés par jour avec une équipe de six personnes.



© Le Mans Métropole

Concertation

L'information au public et la concertation avec les riverains se sont déroulées aux dates suivantes.

- Avec les commerçants, en novembre 2015,
- avec les riverains et les commerçants, en mars 2016 et janvier 2017.